



Créer sa propre activité salariale

Par **roller84**, le **27/03/2008** à **23:50**

Bonjour, je suis un jeune cadre dans une entreprise du bâtiment. Je suis en CDI à temps plein depuis près de 8 ans maintenant. J'aimerais petit à petit créer ma propre activité salariale. Mais comme tout chacun j'ai des charges mensuelles et je ne peux pas me permettre de quitter mon emploi actuel dans le but de me consacrer à mon projet. D'autant plus, qu'au vu de la conjoncture sociale actuelle, il n'est vraiment pas certain que je puisse en vivre convenablement dès le début.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Dans quelle mesure ai-je le droit de conserver mon poste actuel tout en ayant une seconde activité professionnelle que j'aurais créée ?
- Comment cela se passe-t-il au niveau des différents organismes sociaux ? Quel sera alors mon statut ?
- Quelle pourrait être la raison sociale de cette petite entreprise ?
- Pourrais-je embaucher du personnel ? Pourrais-je sous-traiter certaines prestations ?
- Devrais-je prendre des assurances pour me couvrir (et couvrir le fruit de mon travail) pour cette nouvelle activité ?
- Du point de vue du trésor public, mes revenus salariés actuels seront-ils directement cumulés à ceux de mon activité projetée ?
- Ai-je le devoir d'informer mon employeur de cette activité là, tout en sachant que cela ne se fera pas durant mon temps de travail chez lui ?
- Mon employeur actuel peut-il m'interdire d'exercer cette autre profession si je ne lui fais pas de concurrence ?

Je pense que d'autres questions viendront au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

Je vous remercie par avance des réponses que vous pourrez m'apporter à ces questions là.

Cordialement

HR